

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six-mai le Conseil Municipal de la Commune de BRUX légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. TEXIER Frédéric, Maire de Brux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Mmes GAUCHON Clarisse, PINTUREAU Stéphanie, REUSSE BOUCHER Nathalie, Mrs CHESNEL Bernard, DEBENEST Maxime, DOUCET Raymond, GROLLIER Louis-Marie, MORILLON Christian, ROUSSEAU Bernard, SAINT-GEORGES Myriam et WACHSMUTH Fabien

Absents : Sylvain RAGOT, Muriel LACOSTE, Laurent LUQUIAU

Excusés :

Pouvoirs :

Date de la convocation : 23 avril 2024

Secrétaire de séance : Raymond DOUCET

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024, à l'unanimité.

**029-2024 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 – SRD - OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2022 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Il propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et indes BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44.58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité soit :

« Art. R. 2333-105. - La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds suivants :

- PR = 153 EUR pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants soit  $153 \text{ €} \times 1.5617 = 239 \text{ €}$

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à cette RODP.

### **030-2024 – SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024.

Après délibération, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité les propositions de subventions et votent de la façon suivante :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2024</b>
A.P.E.	1500.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €
F.N.A.C.A.	400.00 €
A.C.C.A.	200.00 €
U.S.E.P.	200.00 €
Musée Expo	3 300.00 €
L'ESCALE (Epicerie Sociale)	100.00 €
U.V.C.C.	100.00 €
Fondation du Patrimoine	100.00 €
Souvenir Français	100.00 €
MAM LES PETITS PRINCES	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6500.00 €</b>

### **031-2024 – TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Les membres du conseil décident de ne pas appliquer d'augmentation sur le tarif cantine pour l'année scolaire 2024-2025 soit :

TARIFS	Repas pour un enfant	Repas pour les instituteurs intervenants à l'école	Repas pour instituteurs dont la commune bénéficie d'une subvention du rectorat	Repas pour les personnes extérieures	Personnel intervenant à l'école
2024/2025	3.00 €	5.40 €	3.80 €	7.75 €	Gratuit

### **032-2024 – TARIFS GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Au regard, de l'augmentation du point d'indice de nos salariés et du coût de l'énergie.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'appliquer une hausse modérée sur le tarif garderie pour l'année scolaire 2024-2025 :

- ✓ de 7 H 15 à 8 H 30 (0,60€ la ½ heure)
- ✓ de 8 H 30 à 9 H 00 (gratuit)
- ✓ de 15 H 45 à 16 H 30 (gratuit)
- ✓ de 16 H 30 à 19 H 00 (0,60 € la ½ d'heure)

### **033-2024- APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE 2024-2025**

Un règlement pour la garderie scolaire a été mis en place par la commune pour les parents d'élèves dont les enfants vont en garderie. Ce règlement fixe les règles de fonctionnement de la garderie municipale. Il sera signé par le Maire et les parents ou la personne responsable de l'enfant bénéficiaire du service.

Un règlement pour la cantine scolaire a été mis en place par la commune pour les parents d'élèves dont les enfants vont à la cantine. Ce règlement fixe les règles de fonctionnement de la cantine scolaire. Il sera signé par le Maire et les parents ou la personne responsable de l'enfant bénéficiaire du service.

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance du règlement acceptent à l'unanimité.

### **034-2024 – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ETABLI AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS PRINCES POUR AUGMENTATION DU LOYER**

Monsieur le Maire propose au conseil d'établir un avenant à la convention d'occupation du domaine public établi avec l'association les Petits Princes pour l'augmentation du loyer à compter du **1er juin 2024** suite à une révision du loyer.

L'augmentation du loyer fixé sur l'indice de référence des loyers du secteur privé.

Indice retenu le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, dernier indice des loyers du secteur privé : 143.46.

450 (ancien loyer) X 143.46 = 64 557, 64 557 / 138.61 (dernier indice appliqué lors du dernier avenant) = **465 €.**

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de **465 € TTC** à compter du 1er juin 2024.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Retour de la Visite Sous-Préfète de l'arrondissement de Montmorillon le 16 avril 2024

L'objectif de cette visite était de présenter à Madame la Sous-préfète la commune et les projets que nous menons susceptibles de pouvoir bénéficier des subventions de l'état.

Le 11 mai : Mise en place technique et première distribution de bulletins de collecte de dons pour la restauration de l'église grâce aux moyens mis en place par la « fondation du patrimoine ».

Pour lancer les premiers dons Nicole LANCEREAU avec le soutien de l'équipe du musée de Brux organise un Concert à l'église de Brux avec la chorale de Civray.

Les dons sont possibles dès le 11 mai 2024. Le bulletin de dons a été distribué aux membres du conseil, afin de pouvoir en parler autour d'eux.

15 mai 10h30 : réception en Mairie de Béatrice MOUSSION Directrice de l'Appui aux Territoires et à l'Habitat (DATH) du département et Estelle BOUHRAOUA Responsable de l'unité valorisation et politiques publiques de la Région dans le cadre des subventions à la restauration de notre église, (cette réception a dû être repoussée au 29 mai).

### 29 juin : Lancement officiel de collecte de dons Fondation du Patrimoine à 17h

La Présidente de la fondation du patrimoine de la Vienne sera présente, il s'agit de Françoise VILAIN. Le musée sera associé pour organiser un concours artiste dès le matin sur l'église, qui sera présenté dès 17h. Un concert du trompettiste Francis Hardy animera cette cérémonie. Ce musicien, premier prix au Conservatoire de Paris, fut lauréat du Concours international de Munich, deuxième après Maurice André. Il remporte également le premier prix du Concours International de Genève en trompette en 1968. Il est à noter que cette année-là, c'est le seul candidat à recevoir un 1er prix parmi toute les discipline d'instruments représentées. Après avoir été soliste titulaire de l'Opéra de Paris pendant 15 ans, il se consacre à sa carrière de soliste.

Dès invitations vont être transmises aux personnes habituelles ainsi qu'auprès de la population.

La paroisse Saint-Sauveur va aider la commune à trouver des fonds pour les travaux de l'église.

### Valorisation financière de la Commune

Le Maire présente un document appelé « la Valorisation Financière de la Commune » aux membres du conseil. C'est un document établi par la Trésorerie, qui indique la santé financière de la commune, et qui montre que la commune à une bonne progression de son excédent. Ce qui permet de pouvoir investir, et avancer les fonds sur différents projets, par exemple l'église pour les prochaines années à venir.

### Cérémonie de remise des cartes d'électeurs au Jeunes Electeurs

Une cérémonie de remise de cartes électorales aux jeunes électeurs est organisée à la mairie le vendredi 31 mai 2024, à 19h, cela concerne 5 jeunes. Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette cérémonie.

### Intervention le mardi 4 juin 2024 du service urbanisme de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour expliquer la révision du PLUI, lors du conseil municipal

Anna LAPIERRE de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, viendra rencontrer le conseil municipal le mardi 4 juin 2024, à 20h, en début de conseil afin de présenter la révision du PLUI et de répondre aux différentes interrogations.

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux :

La porte du musée va être changée par l'entreprise BERGER GUILLON, travaux effectués avant le 29 juin.

L'entreprise DMA va refaire le plafond dans un bâtiment à la ferme de l'étalon.

L'entreprise MTZ MARTINEZ va faire la peinture de la cage d'escalier du logement au-dessus de la cantine.

Nous avons sollicité pluri-services, pour la mise à disposition d'une personne 2 jours par semaine, le temps de réaliser les travaux de printemps, en particulier l'entretien des espaces verts jusqu'à la fin du mois.

### Fin de séance 22h00

Le Maire,

Frédéric TEXIER



Le secrétaire de séance,

Raymond DOUCET